



**HAL**  
open science

## Master Droit international et européen

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit international et européen. 2017, Aix-Marseille université - AMU. hceres-02028935

**HAL Id: hceres-02028935**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028935v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

## Master Droit international et européen

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit et sciences politiques

Établissement déposant : Aix-Marseille Université

Établissement(s) cohabilité(s) : /

### Présentation de la formation

La mention de master *Droit international et européen* dispensée à la Faculté de droit et de science politique de l'AMU existe depuis 2004. La formation est dispensée en présentiel sur le site d'Aix-en-Provence.

Les enseignements dispensés au cours de la 1<sup>ère</sup> année de master (M1) portent pour l'essentiel sur des matières fondamentales de dimension internationale et européenne (droit du maintien de la paix, droit international privé, droit international économique, droit du commerce international, intégration et contentieux communautaire, droit humanitaire) avec une ouverture à des matières plus spécifiques (tels que droit aérien, droit fiscal international, droit des étrangers, droit maritime, droit de l'environnement, etc.).

La 2<sup>nde</sup> année de master (M2) est divisée en cinq spécialités désormais indifférenciées : *Droit international public*, *Droit de l'Union européenne*, *Droit international et européen de l'environnement*, *Droit de l'action humanitaire* et *Droit de la reconstruction des Etats*, spécialité rattachée aussi à la mention de master *Droit public*. La spécialité « recherche » de M2 *Droit international privé* a été suspendue faute d'effectifs suffisant.

La formation est accessible en formation initiale et en formation continue. D'après les fiches du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), trois spécialités de M2 sont ouvertes à l'alternance : les spécialités *Droit international et européen de l'environnement* et *Droit de l'Union européenne* en contrat de professionnalisation tandis que seule la spécialité de M2 *Droit et action humanitaire* est ouverte en contrat d'apprentissage.

La mention de master prépare à une diversité de métiers. En plus des débouchés traditionnels (avocat, juge, juriste d'entreprise, fonction publique), des débouchés spécifiques existent pour chaque spécialité de M2 (organisations non-gouvernementales - ONG, comité international de la Croix rouge, agences humanitaires de Nations Unies, organismes travaillant avec les réfugiés, etc.). Elle préfigure également une poursuite d'étude en doctorat pour les étudiants souhaitant embrasser une carrière universitaire.

### Analyse

#### Objectifs

Les objectifs visés par la formation sont clairs et ambitieux. Ils se déclinent à la fois en termes scientifiques (initiation aux méthodes de recherche et raisonnement propres au droit international et européen) et professionnels (poursuite d'étude en thèse, fonction publique nationale européenne et internationale ou secteur privé : entreprises, lobbies, ONG).

La formation de master repose sur l'acquisition des connaissances et compétences correspondantes, la 1<sup>ère</sup> année étant dédiée aux matières fondamentales tandis que la 2<sup>nde</sup> est spécialisée.

Deux des spécialités de M2 (*Droit international et européen de l'environnement* et *Action et droit humanitaires*) bénéficient d'un label d'excellence A\*Midex.

<p>En dépit de son projet européen et international qui dépasse très largement la division du droit en branches, l'accent paraît mis au cours du M2 sur les aspects de droit public par opposition au droit privé, à l'exception de la spécialité de M2 <i>Droit international privé</i> (suspendue faute d'effectifs suffisant).</p>
<p><b>Organisation</b></p>
<p>L'organisation de la formation est décrite avec précision. Elle s'inscrit opportunément dans une logique de spécialisation progressive et de professionnalisation associant l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences fondamentales en droit international et européen en M1 avant une spécialisation globalement assez forte en M2. En témoigne l'importance des matières mutualisées avec d'autres mentions de master en M1, qui contraste avec l'absence de toute mutualisation au sein de la mention au niveau des spécialités de M2.</p> <p>L'organisation de la formation présente une originalité certaine. Celle du M1 est structurée de façon originale dans la mesure où les cours magistraux (de 24 heures répartis sur six semaines) sont dispensés intégralement avant le début des travaux dirigés.</p> <p>La spécialité de M2 <i>Droit et action humanitaires</i> présente une structure complexe sur 18 mois (deux inscriptions) avec plusieurs parcours possibles.</p>
<p><b>Positionnement dans l'environnement</b></p>
<p>Le positionnement de la formation est excellent tant du point de vue de la recherche universitaire que par rapport au milieu socio-économique local. Il est renforcé par la mise en place de partenariats locaux à travers différents pôles et groupes de recherche régionaux (Pôle développement durable et territoire méditerranéen, ECCOREV - Ecosystèmes Continentaux et Risques Environnementaux -, OT-Med Objectif Terre) ou nationaux (participation aux groupes de recherche « Réseau droit sciences et techniques » et « Droit de l'espace de liberté, sécurité et justice »).</p> <p>L'adossement de la formation à la recherche est réel et solide. La mention s'appuie sur trois centres de recherche : le Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires (CERIC), le Droit Humanitaire et Gestion des Crises (DHUGESCRI) et le Groupe d'Etudes et de Recherches comparées sur la Justice Constitutionnelle (GERJC). Les trois centres font partie de l'unité mixte de recherche « Droit International, Comparé et Européen » (UMR DICE) qui regroupe des laboratoires d'autres universités (Toulon et Pau et Pays de l'Adour).</p> <p>Les liens tissés avec les milieux professionnels (avocats, entreprise, ONG, organisations internationales, etc.) sont nombreux et féconds. Outre l'intervention de professionnels dans les spécialités de M2 et l'accueil d'étudiants en stage, ils sont favorisés par l'introduction de méthodes de formation innovantes orientées vers les besoins de la pratique (cliniques juridiques afin de répondre à une commande extérieure sur une problématique juridique précise, simulation de négociations).</p>
<p><b>Equipe pédagogique</b></p>
<p>L'équipe pédagogique est riche, variée et de haut niveau. Elle est composée en majorité d'enseignants-chercheurs pour l'essentiel titulaires de l'AMU et rattachés à l'un de ses centres de recherche qui sont tous actifs dans leur discipline et reconnus au-delà l'AMU. Interviennent également dans les spécialités de M2 des extérieurs professionnels du monde juridique, responsables d'ONG ou diplomates ainsi que des enseignants-chercheurs d'autres universités (Montpellier, Institut d'Etudes Politiques d'Aix, Paris 1, Paris 2, Bordeaux, etc.) et quelques rares professeurs étrangers invités.</p> <p>L'équipe est équilibrée d'un point de vue statutaire et assez homogène d'un point de vue disciplinaire. Certains membres de l'équipe bénéficient de chaires d'excellence. Au-delà d'une réunion annuelle sans autre précision, la dimension collective de l'équipe apparaît peu.</p> <p>Par ailleurs, la dimension internationale de l'équipe pourrait sans doute être renforcée dans une formation de ce type.</p>
<p><b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b></p>
<p>Les effectifs pour la mention sont importants et démontrent l'attractivité de la formation, aussi bien pour les étudiants de l'AMU que pour les étudiants venant d'autres universités (même si on ignore leur provenance).</p> <p>Les effectifs sont à peu près stables depuis 2012/2013 soit en moyenne 170 inscrits en M1, 111 diplômés du M1 admis à s'inscrire en M2 et 185 étudiants toutes provenances confondues, inscrits en M2.</p> <p>La mention présente un caractère sélectif en dépit du nombre plus élevé d'étudiants inscrits en M2 qui est lié à la sélection en M2 d'étudiants en provenance d'autres mentions de master ou universités.</p> <p>A l'exception d'une année (2013/2014) où le nombre d'inscrits pédagogiques en M1 admis en M2 (84 sur 162) et le taux de réussite en M2 a été très faible (seuls 83 des 154 inscrits pédagogiques en M2 ont validé leur diplôme, ce qui serait dû à une modification du calendrier de la diplomation dans un parcours de la spécialité <i>Action et droit humanitaire</i>), le taux de réussite est assez élevé. Il oscille entre 80 et 90 % à l'issue de chacune des deux années du master. La sélection opérée à l'entrée du M2 pourrait néanmoins laisser espérer un taux de réussite encore meilleur à l'issue du M2.</p> <p>Les données sur l'insertion professionnelle et la poursuite d'étude sont peu importantes. Celles dont on dispose montrent que 11 étudiants en moyenne poursuivent en thèse chaque année dont la moitié avec un financement.</p>

L'insertion professionnelle semble satisfaisante, assez rapide et cohérente avec la formation, même si elle n'est guère détaillée dans le dossier.
<b>Place de la recherche</b>
<p>La place de la recherche est globalement très importante. Au cours du M1, elle résulte pour l'essentiel de la qualité d'enseignant-chercheur des chargés de cours qui sont tous rattachés à l'un des trois centres de recherche relevant de l'UMR DICE. Plus effective à partir du M2, la place de la recherche est variable d'une spécialité à l'autre.</p> <p>L'adossement à la recherche est opportunément favorisé par la concordance entre les thématiques des spécialités et les axes de recherche définis au niveau de l'UMR DICE : 1. Nouvelles configurations normatives et institutionnelles, 2. Droits fondamentaux, 3. Droit de l'environnement, 4. Sécurité, défense, maintien de la paix et reconstruction des Etats. Il est indiqué par ailleurs que la gestion et la coordination des spécialités de M2 est assurée directement par les centres de recherche.</p> <p>L'implication des étudiants se fait surtout au stade du M2 où la rédaction d'un mémoire est systématiquement proposée et où les étudiants sont invités à participer à toute manifestation scientifique en lien avec la formation. Bien que les cinq spécialités de M2 soient devenues indifférenciées, la description de certaines spécialités de M2 mentionne un parcours « recherche » (<i>Droit international et européen de l'environnement, Action et droit humanitaire</i>), qui peut être orienté vers la recherche appliquée et pluridisciplinaire. C'est le cas du parcours « recherche » <i>Protection des personnes et sécurité humaine</i> du M2 <i>Action et droit humanitaires</i> qui organise par ailleurs des séminaires de recherche.</p>
<b>Place de la professionnalisation</b>
<p>La place de la professionnalisation est globalement très satisfaisante. L'acquisition de compétences techniques et de capacités d'analyse en lien avec la pratique professionnelle apparaît ainsi opportunément comme une priorité.</p> <p>Les stages proposés dès le M1 ainsi que la présence de professionnels intervenant dans la formation à partir du M2 renforcent ce souci de professionnalisation.</p> <p>Au cours du M2, certaines spécialités promeuvent à cette fin des méthodes pédagogiques innovantes axées sur les besoins de la pratique (clinique juridique de l'environnement et simulations de négociations internationales et européennes environnementales). La préparation des étudiants aux concours internationaux de plaidoirie va également en ce sens.</p> <p>D'après les fiches RNCP, seules les spécialités de M2 <i>Droit international et européen de l'environnement</i> et <i>Droit de l'Union européenne</i> seraient ouvertes au contrat de professionnalisation tandis que la spécialité de M2 <i>Action et droit humanitaire</i> le serait en contrat d'apprentissage. Aucune information n'est pour autant transmise à cet égard.</p>
<b>Place des projets et des stages</b>
<p>La place des projets et des stages est importante mais pourrait être renforcée.</p> <p>Au cours du M1, la réalisation d'un stage de trois semaines est présentée comme nécessaire à la validation du diplôme. Pour autant, il ne donne lieu à aucune validation (crédits européens (ECTS) ou points bonus).</p> <p>Au cours du M2, la réalisation d'un stage est proposée dans toutes les spécialités (à l'exception de la spécialité recherche « Droit international privé » qui est suspendue depuis 2013).</p> <p>En revanche, aucun module « projet » individuel ou collectif n'apparaît dans les maquettes, ce qui serait pertinent pour ce type de formation orientée vers des thématiques d'actualité pluridisciplinaires.</p> <p>La durée des stages (qui est de trois mois) pourrait être allongée. Peu de précisions sont données sur le rapport de stage.</p>
<b>Place de l'international</b>
<p>Une place importante est accordée à l'international, ce qui est évidemment cohérent au regard des objectifs de la mention. Elle résulte pour l'essentiel de la place des enseignements de droit international et des possibilités de mobilités à l'étranger (formation ou stage).</p> <p>Plusieurs partenariats actifs sont mentionnés avec des universités européennes et non européennes. Certains d'entre eux sont réservés aux étudiants de la mention. Par ailleurs, quelques professeurs étrangers interviennent dans certaines spécialités de M2.</p> <p>Un double diplôme avec l'université d'Ottawa est ouvert aux étudiants des spécialités <i>Droit international public</i> et <i>Droit de l'union européenne</i>.</p> <p>La place de l'international demeure toutefois classique et pourrait être encore renforcée pour les besoins d'une formation de ce type.</p> <p>Le volume horaire des enseignements de langue, quand ils sont maquetés, est finalement relativement faible.</p> <p>La place des enseignements disciplinaires en langue étrangère pourrait également être renforcée dès le M1.</p> <p>La place de l'international est très diversifiée d'une spécialité de M2 à l'autre. Le processus d'homogénéisation qui a été engagé pour trois spécialités de M2 pourrait être étendu à l'ensemble des spécialités afin de renforcer l'unité et la lisibilité de la mention.</p>

<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>
<p>La formation ne présente pas de spécificité à cet égard. Les procédures de recrutement sont classiques : absence de sélection en M1, sélection opérée à l'entrée du M2 suivant des modalités variables d'une spécialité à l'autre. Les données sur les passerelles et les dispositifs d'aide à la réussite sont limitées. Les dispositifs d'accompagnement mis en place paraissent peu effectifs. On peut également déplorer l'absence d'accompagnement des étudiants quittant la mention à l'issue du M1.</p>
<b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b>
<p>L'enseignement est dispensé de façon classique exclusivement en présentiel sur les deux années de master. De façon tout aussi classique, les enseignements de M1 reposent sur un découpage en cours et travaux dirigés (TD). De façon plus originale, le volume horaire du cours a été ramené à 24 heures sur six semaines pour permettre de reporter le début des TD après la fin du cours. Des innovations pédagogiques sont notables au sein de certaines spécialités de M2 : cliniques juridiques proposées aux étudiants des spécialités <i>Droit international public</i> et <i>Droit international et européen de l'environnement</i> une initiation aux négociations et plaidoiries. Est notable également la suppression des cours au profit de l'analyse de dossiers dans la spécialité de M2 <i>Droit de la reconstruction des Etats</i>. L'ouverture à la formation continue qui rencontre un faible succès, et la place de l'alternance, sont peu développées dans le dossier et pourraient sans doute être renforcées. La place du numérique pourrait également être renforcée. L'utilisation, en particulier, de la plateforme AMeTICE qui sert aujourd'hui essentiellement à transmettre des supports de cours et des plaquettes de TD entièrement dématérialisées pourrait être optimisée. Une expérience de pédagogie inversée dans certaines spécialités de M2 est à ce titre mentionnée (sans autre précision).</p>
<b>Evaluation des étudiants</b>
<p>L'évaluation des étudiants est opérée de façon classique, de même que la tenue des jurys de délibération. L'évaluation des connaissances et des compétences est à la fois, écrite et orale. Aucun renseignement n'est fourni sur la durée des épreuves et la part du contrôle continu en M1. Au niveau du M2, l'évaluation des compétences est renforcée grâce aux rapports de recherche, notes de synthèse et exercices pratiques demandés aux étudiants. Elle intègre la soutenance du mémoire ou le rapport de stage. L'évaluation des étudiants ne présente aucune homogénéité pour autant au niveau du M2. De même, chaque spécialité de M2 dispose de son propre jury d'examen et de délibérations.</p>
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>
<p>Aucune indication n'est apportée sur le suivi des compétences qui doivent être acquises (veille réglementaire et jurisprudentielle, utilisation des bases de données juridiques, rédaction des contrats, notes ou rapports à caractère juridique, etc.). Au cours du M1, on peut penser que ce suivi est partiellement et implicitement assuré grâce aux TD. Au cours du M2, les compétences à acquérir sont précisées dans l'annexe descriptive au diplôme. Un suivi indirect est assuré via le stage et la promotion de méthodes pédagogiques innovantes dans certaines spécialités de M2. Aucun portfolio ne semble avoir été mis en place pour lister les compétences acquises.</p>
<b>Suivi des diplômés</b>
<p>Le suivi des diplômés apparaît laborieux. Il est assuré de façon satisfaisante par chaque centre en lien avec l'école doctorale (pour les étudiants poursuivant en thèse). Les données collectées pour le surplus par l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) sont finalement limitées et révèlent la difficulté à mettre en place une véritable procédure de suivi des diplômés.</p>
<b>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</b>
<p>La formation bénéficie d'un conseil de perfectionnement à la composition et au fonctionnement ambitieux ; ce qui peut être salué. Sa mise en place étant récente (2016/2017), son effectivité et son efficacité ne peuvent être évaluées à ce stade. Des procédures d'autoévaluation diverses existent. Pour le M1, l'évaluation est opportunément menée par l'OVE. Pour le M2, il est fait état d'un questionnaire à l'attention des étudiants mais l'on ignore si le dispositif est propre à chaque spécialité ou commun à l'ensemble d'entre elles, et quel est son degré de formalisation. La mise en place du conseil de perfectionnement est à ce titre de nature à renforcer l'homogénéité et l'effectivité des pratiques d'autoévaluation.</p>

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Très bon positionnement dans l'environnement universitaire et socio-économique.
- Equipe pédagogique variée de haut niveau.
- Méthodes pédagogiques innovantes et professionnalisantes au sein de certaines spécialités de M2 (*Droit international et européen de l'environnement, Droit international public et Droit de la reconstruction des Etats*).
- Label d'excellence A\*Midex pour deux des spécialités de M2 (*Droit international et européen de l'environnement et Action et droit humanitaires*).

### Points faibles :

- Place des langues et de l'enseignement disciplinaire en langue étrangère encore trop limitée par rapport aux objectifs d'une telle formation.
- Usage des TICE perfectible.
- Suivi de l'acquisition des compétences insuffisant.
- Suivi des diplômés perfectible.

### Avis global et recommandations :

Le master *Droit international et européen* est une formation solide et de très bonne qualité. Sa cohérence pourrait être renforcée par le recours à une organisation plus homogène intégrant plus largement les méthodes pédagogiques innovantes et professionnalisantes actuellement développées au sein de certaines spécialités de M2. La plateforme pourrait également être optimisée afin de servir comme espace d'échange et d'interaction avec les enseignants-chercheurs et entre étudiants.

Le rayonnement du master aux plans national et international pourrait encore être renforcé par le renforcement de l'enseignement disciplinaire en langue étrangère et la mise en place d'un réseau d'anciens intégrant les étudiants étrangers.

La mise en place d'un suivi par spécialité serait de nature à améliorer le suivi des diplômés.

Enfin, l'ouverture à l'alternance et à la formation continue pourrait sans doute être renforcée.



# Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

**Monsieur Jean-Marc GEIB**  
HCERES  
Directeur du Département d'Évaluation des  
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation  
des experts HCERES sur les formations  
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS  
Tél : 04 42 17 27 31  
[nathalie.almeras@univ-amu.fr](mailto:nathalie.almeras@univ-amu.fr)

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Les responsables de la formation ont bien pris connaissance de l'évaluation et n'ont pas d'observation à formuler.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

  
**Yvon Berland**

